

## **Descriptif de l'épreuve d'admissibilité, RAEP partie 1**

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21- 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges droite et gauche : 2,5 cm.
- dimension des marges à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm.
- pas de retrait en début de paragraphe.

Source : site [www.devenirenseignant.gouv.fr](http://www.devenirenseignant.gouv.fr) : descriptif des épreuves du CAPES interne réservé

Document adapté par Karine Courrège, chargée de mission DAFPEN